Cinquante-septième année. - N° 129 A Jeudi 6 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1872

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

820 956 324 RCS Lyon.
GROUPE NCA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 16489490.00 EUR.
Adresse : 59, Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : EUCLES Forme : SASU Adresse du siège : 59 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon Capital : 12.057.346,50 euros Numéro unique d'identification : 913 174 140 Lieu d'immatriculation : Lyon Société absorbée : GROUPE NCA Forme : SAS Adresse du siège : 59 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon Capital : 16.489.490 euros Numéro unique d'identification : 820 956 324 Lieu d'immatriculation : Lyon Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 51.009.456 euros Passif : 22.097.741 euros Actif net apporté : 28.911.715 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange est calculé sur la base de la valeur par action de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, soit, respectivement, quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (0,97 €) et trois euros et quatre-vingt-deux centimes (3,82 €), étant précisé que ces valeurs ont été arrondies au centième d'euro le plus proche. En conséquence, le rapport d'échange est égal à 4 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée. Pour rémunérer cet apport, la Société Absorbante devrait émettre, compte tenu du rapport d'échange déterminé ci-dessus, 65.957.960 actions nouvelles, au titre d'une augmentation de capital, qui seraient échangées contre les 16.489.490 actions composant le capital de la Société Absorbée. Or, la Société Absorbante serait, le jour de la réalisation de la Fusion, propriétaire de 16.177.953 de la Société Absorbée et devrait à ce titre recevoir 64.711.812 de ses propres actions. Montant prévu de la prime de fusion : 172.386,50 euros Date du projet commun de fusion : 30/06/2023 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour les deux sociétés le 30/06/2023 au Greffe du Tribunal de commerce..